



Rapport d'activités CSAPA Roanne 2024

Définition

Un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est une structure pluridisciplinaire qui a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction. Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie regroupent depuis 2011 les centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST) et les centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA).

Le CSAPA a la vocation de proposer une prise en charge pluridisciplinaire sur toutes conduites addictives, quel qu'en soit l'objet ou la modalité.

L'équipe du CSAPA de Roanne est composée de : un chef de service, une infirmière coordinatrice, une éducatrice spécialisée, une assistante de service sociale, un infirmier, deux psychologues, deux médecins et une agente d'accueil.

Le CSAPA généraliste propose des consultations individuelles ou groupales à toutes personnes confrontées à une problématique d'addiction à un produit ou comportementale.

La mission du CSAPA de Roanne se déploie auprès d'un public à partir de 12 ans et sur différent lieu :

Consultations individuelles et/ou groupales en ambulatoire, sur site ou au domicile des personnes si besoin.

La Consultation Jeunes Consommateurs : l'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs (12 – 25 ans) en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique.

Le Csapa référent pénitentiaire : intervention au Centre de Détention de Roanne afin de proposer des consultations sur site et anticiper la sortie des détenus confrontés à une problématique d'addiction. Mise à disposition du projet d'un appartement avec accompagnement pour les personnes en sortie de détention.

Les appartements thérapeutiques : L'hébergement en appartement thérapeutique permet à la personne suivie dans le cadre d'une prise en charge médicale, psychosociale et éducative de reconquérir son autonomie, de restaurer des liens sociaux et professionnels. Ce type d'hébergement vise à prolonger et renforcer l'action thérapeutique engagée.

1. Faits marquants 2024

Le déménagement

En début d'année 2024, l'Association Rimbaud est informée par la municipalité de Roanne que le bail du local que le CSAPA occupe gratuitement depuis 2002 prendra fin en juin 2024, soit 6 mois après l'annonce. A ce moment, aucune proposition de relogement est faite et la mairie nous confirme que nous devons trouver, par nos moyens, de nouveaux locaux.

Cette annonce majeure va, de fait, générer des inquiétudes profondes au sein de l'équipe. Pendant plusieurs mois, l'association va visiter plusieurs biens sans qu'aucun ne corresponde aux besoins de notre activité et à nos possibilités financières.

Avant l'été, la mairie nous informe qu'un délai portant jusqu'à la fin de l'année nous est accordé et, dans le même temps, nous propose de visiter les locaux qu'un bailleur public doit quitter dans les prochains mois.

En septembre 2024, suite à des échanges réguliers, l'association confirme à la municipalité que nous acceptons la proposition. Dans le même temps, l'ARS donne un accord temporaire sur la prise en charge du loyer dont l'association devra dorénavant s'acquitter pour les locaux du CSAPA de Roanne.

Tout l'automne 2024, nous avons été en lien avec un coordinateur du bailleur public et une architecte afin de penser la réalisation de notre local à partir d'un quasi-plateau. Après accord de la mairie, le déménagement de notre service est prévu pour mai 2025.

Toute la période d'incertitude quant au devenir du service a percuté l'équipe qui a dû contenir les inquiétudes des usagers, voire leurs angoisses afin de tenir la mission du service et les protéger.

Cette mise à l'épreuve nous a permis de vérifier que l'équipe de professionnels, constituée depuis de nombreuses années, a su contenir les diverses émotions qui la traversaient pour, au final, les transformer en projet.

Des temps de travail ont été organisés afin d'accompagner le processus de changement et permettre l'investissement d'un nouveau lieu qui va demander une réorganisation de l'accueil des usagers et des adaptations des habitudes de travail dans un lieu pensé et conçu pour être plus fonctionnel que nos anciens locaux.

Les groupes

L'année 2024 a confirmé la tendance et la nécessité de proposer, en supplément des accompagnements individuels, des accueils groupaux.

Plusieurs groupes et/ou ateliers ont été proposés en 2024 : groupe de parole, groupe à médiation, atelier expressions artistiques, groupe femmes ... à destination des usagers. Dans le même mouvement, des accueils groupaux à destination des partenaires ont été mis en place tel que « l'Atelier des Pros » porté par la CJC.

Afin d'illustrer cette approche, ci-dessous un focus sur la construction et l'animation d'un groupe par la Consultation Jeunes Consommateurs.

Groupe PJJ

En 2024, l'accroissement de l'activité de la CJC à Roanne imposait la mise en place d'une liste d'attente pour les jeunes orientés par la justice. Suite à ce constat, l'infirmier, et la psychologue, tous deux intervenants dans le cadre de la CJC, ont proposé la création d'un

dispositif « module soins addictologie » sur quatre séances pour un groupe fermé de 6 participants par session. Des rencontres ont eu lieu entre la CJC de Roanne et le service UEMO de la PJJ de Roanne afin de penser la mise en place de ce nouveau groupe. En 2024, une session a eu lieu. L'UEMO a construit le groupe en proposant à six jeunes de participer. Ces jeunes étaient orientés sur un module soin en addictologie par le juge des enfants.

Quatre jeunes ont bénéficié des quatre séances avec des objectifs multiples :

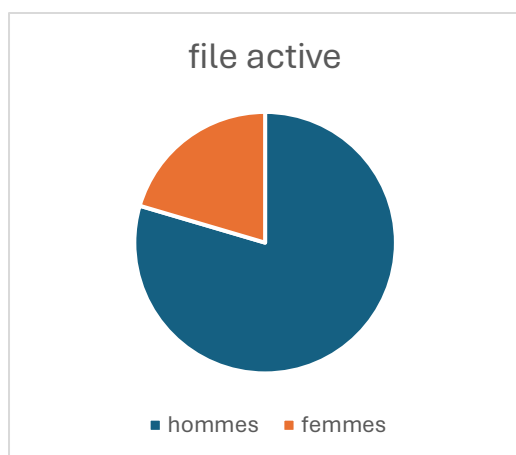
- Soutien par les pairs,
- Information et prévention,
- Valorisation de l'altérité,
- Développement de compétences psychosociales.
- Apport de connaissances théoriques sur les produits, les types d'usage, leur fonction, les risques et les conséquences.
- Apport de connaissance et d'outils en lien avec les émotions, leur repérage et leur accueil.

Déroulé des séances :

- Chaque séance débute par un temps d'accueil et une activité brise-glace (roue des émotions, cartes qualité, etc.).
- Puis différentes activités sont proposées (photolangage, balance décisionnelle, « le tribunal », feelings addictions, activités plaisantes, etc.).
- Les séances se terminent avec un temps d'échanges sur le vécu du groupe via un outil (cartes émotions, cartes paysages, blob tree).
- Un temps de goûter est prévu avant de se quitter.
- Chaque participant repart avec un cahier du participant contenant les activités proposées pendant les séances et peut, s'il le souhaite, prendre rendez-vous en individuel à la CJC.
- Les professionnels de la CJC et de l'UEMO ont dressé un bilan positif de cette première session. Un prochain groupe est prévu en 2025.

2. Les chiffres

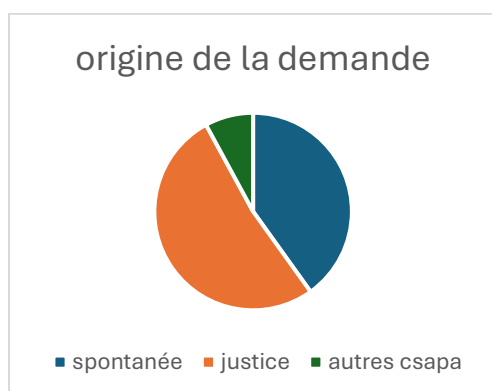
La file active du CSAPA pour 2024 a été de 499 personnes.



Nous pouvons noter que le nombre d'hommes (397) est encore très supérieur à celui des femmes (102) reçues au service alors que les usages semblent être à peu près équivalents aujourd'hui. La question de l'alcool « au féminin » et les tabous qui y sont liés restent encore très présents.

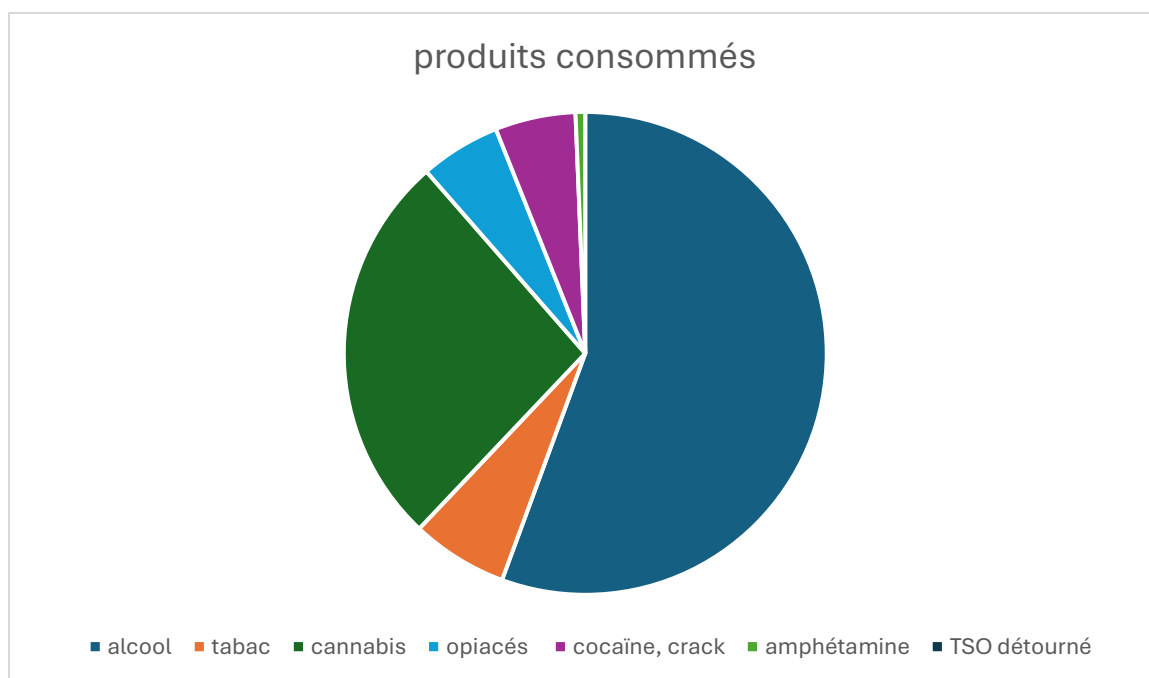
Nous avons reçu 214 nouveaux patients, soit un peu moins de la moitié de notre file active globale. Nous observons cette augmentation depuis quatre ans environ. Une des explications a été le manque de propositions du CSAPA hospitalier pendant un certain temps et une hausse régulière des obligations de soins orientées par la justice.

14 membres de l'entourage ont été accueillis au CSAPA.

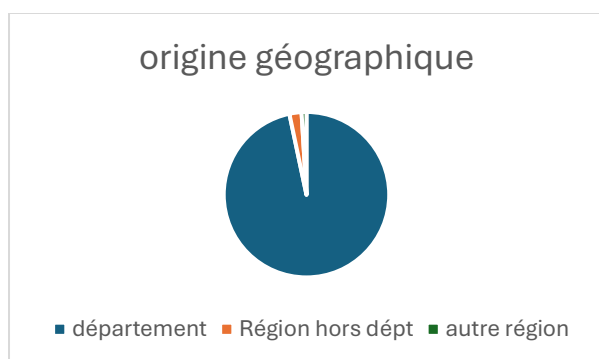


Ce graphique donne une représentation des orientations vers le CSAPA. Nous notons une prévalence des demandes spontanées et les orientations de la justice pour des obligations de soins.

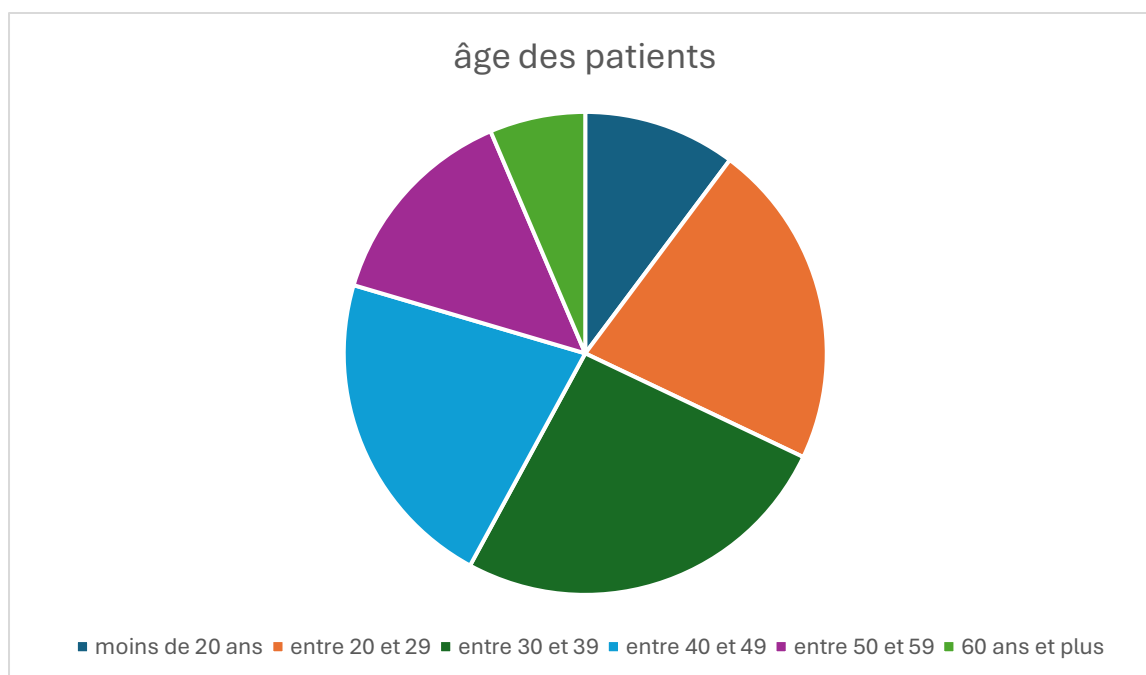
D'autres orientations nous viennent de médecins (5), d'hôpitaux généralistes ou addicto (14), de services sociaux (14), du milieu scolaire (4).



Le produit majoritairement consommé par les patients du CSAPA reste l'alcool (258) suivi par le cannabis (123). A noter que ce graphique représente le produit consommé en premier, il est souvent associé à la consommation d'autres produits.



Les patients reçus au CSAPA sont très majoritairement en provenance du territoire roannais. Les personnes issues d'autres régions sont souvent orientées par d'autres structures suite à un déménagement ou une sortie d'hospitalisation.



Nous observons un pic des consommations mais également des demandes de soins entre 30 et 60 ans. Les consommations à risque de dépendance concernent essentiellement les jeunes de la CJC. Après 60 ans, les demandes de consultations diminuent fortement.

4. vignettes cliniques

Deux patients suivis par le CSAPA Référent Pénitentiaire

M. S, incarcéré pour la seconde fois depuis ses 24 ans, a aujourd'hui 39 ans, le total de ses peines s'étend à 7 ans. Il est prévu qu'il sorte à la fin de l'été 2025.

Ses consommations d'alcool et de cannabis sont actives, il a, depuis le début de l'année, résisté aux craving de cocaïne et aux multiples propositions de consommer avec d'autres détenus.

M. S bénéficie d'un accompagnement par l'équipe de l'USMP. Il participe à des groupes proposés par le service de soins interne au Centre de détention et son CPIP et l'assistante sociale du SPIP œuvrent également à l'accompagner dans ses démarches en lien avec sa sortie. Les symptômes de sa schizophrénie sont stabilisés, il reconnaît avoir parfois certains moments plus difficiles mais ceux-ci restent « gérables », parfois plus facilement grâce aux produits.

Aussi, il a demandé à pouvoir rencontrer l'intervenant de Rimbaud pour étendre sa prise de recul face à sa situation en tant que consommateur et s'informer et envisager une orientation dans une structure de soins en addictologie.

Appuyé par ses référents USMP et SPIP en liens avec l'intervenant de l'association M. S a pu progresser sur la compréhension de son parcours et de son histoire, il réalise et consolide son désir de changement, tant au niveau de ses comportements que de son environnement.

Placé en foyer une partie de sa minorité et majoritairement chez sa mère adulte, il détermine aujourd'hui qu'il est nécessaire d'avoir un dispositif d'hébergement en lien étroit avec le soin, psychique et addictologique.

Le processus est en cours, une demande en appartement thérapeutique CSAPA et une sur le dispositif « Un Chez Soi d'Abord » sont instruites, il aimerait se mettre à distance de son environnement mais rester près de sa famille.

Lors d'une permission avec l'intervenant de l'association, M. S a eu l'occasion de se confronter à une autre expérience de l'accompagnement et de faire la découverte de l'Accueil du CSAPA, un café, la possibilité de temporiser les échanges, relâcher les tensions en lien avec la détention, fumer sa cigarette « dehors », se dévoiler autrement, manger avec sa famille sur les bords de Loire.

Lors de l'entretien réalisé au bureau, il a abordé, son enfance au quartier, ses premières expériences en lien avec « le stup » et l'alcool, qui lui permettaient de ne plus être assailli par ses préoccupations, et « enjoyaient sa vie », le distançaient de sa mère « dépassée », qu'il décrit comme impuissante, anxieuse voire angoissée de voir son (ses) fils se rapprocher de la délinquance et être incarcéré à la suite d'une agression sexuelle sous l'emprise de produits.

Lors de cet entretien, S s'est laissé aller à évoquer ses propres agressions, celles dont il a été victime, et dont il n'avait jamais parlé. La révélation est encore trop malaisante et il n'ose pas en parler avec ses autres intervenants, plus difficilement encore à sa famille, à sa mère, qui connaissait la personne. Il veut lui éviter qu'elle se fasse encore plus de souci.

Cette vignette intervient alors qu'un deuxième détenu, rejugé il y a peu, incarcéré pour des faits similaires, a pu bénéficier d'une permission du même type, cette même année.

Jeune adolescent, M a été victime d'inceste par sa sœur aînée, et plus tard, violé, par des « grands du quartiers » dont il voulait faire partie du groupe, afin de « faire sa place » et participer au réseau et à ses activités en lien avec le « stup ». Ces révélations ont été faites dans le même contexte que pour la première situation, elles n'ont, pour l'instant, pas été partagée à ses autres référents, et ce, à sa demande.

Il aura fumé du cannabis depuis son adolescence jusqu'à récemment, l'arrêt s'instaurant après une hospitalisation à l'UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée) et l'introduction d'un traitement psychiatrique qu'il estime bénéfique.

Pour les deux situations, l'accompagnement se poursuit et nous nous interrogeons sur le nombre de personnes détenues (ici des hommes), dont le passé a été émaillé par des agressions sexuelles et dont l'évocation reste à la marge, souvent étouffée par le poids du tabou et dont la perception est modifiée par les produits.

Les groupes à médiation

En 2023, l'équipe du CSAPA de Roanne a pensé et crée un groupe à destination des personnes en obligation de soin. Il a été animé par une éducatrice spécialisée et une psychologue du CSAPA.

Nous avons décidé de le reconduire pour l'année 2024, en l'ouvrant à toute personne fréquentant le CSAPA.

Pour l'année 2025, la psychologue n'ayant pas de temps sur le CSAPA, l'infirmière poursuivra le groupe à médiation avec l'éducatrice spécialisée.

Il se décline de la façon suivante :

- Groupe 1 : Les addictions
- Groupe 2 : Leurs conséquences
- Groupe 3 : Mes ressources

Ce groupe se déroule sur trois séances d'1h30 avec un programme défini et concerne 8 personnes maximum. Un livret du participant est remis à chaque personne intégrant le dispositif.

En 2024, deux sessions de trois séances ont eu lieu, pour 14 patients.

Mr E est un jeune homme venu dans le cadre d'une obligation de soins suite à des faits commis sous l'emprise de l'alcool. Il est venu dans un premier temps avec appréhension, il minimisait ses consommations d'alcool et semblait peu investir le lien. Après quelques entretiens individuels avec l'éducatrice spécialisée, nous avons proposé à Mr de participer au groupe à médiation. En effet, il manifestait des difficultés pour exprimer ses émotions et l'usage d'outils en groupe semblait pertinent.

Mr a pu s'intégrer facilement avec le groupe, il a pu échanger avec les autres participants par le biais d'outils concrets, ciblés (photolangage, balance décisionnelle, roue des émotions, « mes ressources », etc.).

Grâce au soutien du groupe et aux outils utilisés, Mr a pu parler plus facilement de son addiction et prendre conscience de ses difficultés et de leurs conséquences.

Il a pu mettre des mots sur ses émotions et reprendre confiance en lui, lui permettant de prendre la parole dans le groupe. Par la suite, le travail en individuel a continué et il a pu être orienté vers un centre de cure.

5. Perspectives 2025

L'année 2025 sera consacrée au **déménagement** du service vers les nouveaux locaux situés avenue du grand marais à Roanne.

De nombreuses questions vont alimenter les réflexions qui vont permettre aux professionnels et aux usagers du service d'investir ce nouveau lieu.

Un des changements majeurs à appréhender est la situation géographique qui bouleverse les habitudes des usagers. Le nouveau service est à la périphérie roannaise contrairement aux locaux de la rue Augagneur qui étaient proches du centre-ville.

Pour certains usagers, la distance à parcourir sera un frein dans leur venue au CSAPA, nous devons être vigilants et anticiper ce type de difficultés tout en faisant l'hypothèse que la mobilité n'est pas un problème pour la majorité des patients.

Le nouveau service se trouve au bas d'un immeuble situé lui-même au sein d'un ensemble. La question du voisinage ne s'étant pas posée jusqu'alors, nous allons devoir déployer une communication en direction du quartier afin de maîtriser le risque de fantasmes et/ou d'inquiétudes légitimes possiblement générés par une structure de soin en addictologie.

Les habitudes de travail développées au CSAPA rue Augagneur où l'aspect « informel » était important avec ses qualités mais aussi ses défauts va devoir s'ajuster à ce nouvel environnement plus fonctionnel.

Les temps de rencontres « entre deux portes » indispensables à toute institution devront certainement se déplacer de l'accueil vers un lieu plus discret.

Le travail **d'accompagnement groupal** avec un intervenant extérieur se développe.

Les professionnels se mobilisent autour de différents projets afin de se décentrer de l'approche individuelle qui ne correspond pas pleinement à tous les patients.

Faire un pas de côté tant pour les professionnels que pour les patients permet d'aborder la question des addictions par un prisme nouveau ou il n'est plus seulement question de problématique mais de développer des compétences peu sollicitées dans notre travail.

Au sein d'un groupe, et plus particulièrement avec un intervenant extérieur, les professionnels s'essaient à une relation plus horizontale où le « sachant » n'est plus l'accompagnateur.

Les éléments d'observation recueillies pendant ces temps de rencontre vont ensuite nourrir de manière différente les accompagnements individuels car chacun a pris le « risque » de se montrer autrement.

L'équipe a également bénéficié d'une formation sur le « rétablissement », approche issue de la psychiatrie et portée par des patients atteints de troubles psychiques dont voici une définition :

*« Face à un problème physique, on envisage facilement la possibilité de s'en remettre, de s'en rétablir. Autrement dit, de **retrouver une vie satisfaisante**. Quand il s'agit d'un problème de santé mentale, cette perspective, le plus souvent, ne vient pas à l'esprit. On pense qu'on ne peut pas aller mieux si on vit avec un trouble bipolaire, des troubles alimentaires ou un autre trouble psychique. Il existe pourtant une autre façon de considérer ces troubles, en se focalisant sur l'espoir de trouver un équilibre dans sa vie. Il ne s'agit pas de minimiser les difficultés. Simplement, la personne trouve peu à peu des moyens **d'y faire face**. On dit que la personne se rétablit. Les étapes par lesquelles elle passe sont appelées le rétablissement ».*

Le champ de l'addictologie s'est depuis approprié ce concept et nous pensons qu'il peut, de manière très intéressante, enrichir nos pratiques afin de proposer un accompagnement au plus proche des désirs et espoirs des personnes accompagnées.